



### SERVICE VOIRIE

79 rue Pierre Sémard 92320 CHATILLON

☎ 01 58 07 15 71

✉ [st.voirie.secretariat@chatillon92.fr](mailto:st.voirie.secretariat@chatillon92.fr)

La demande devra être envoyée au minimum 2 semaines avant la date souhaitée à l'adresse mail ci-dessus.

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES MANEGES ET SPECTACLES

### DEMANDEUR

M.       Mme       Société (N° de Siret : .....)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

### INFORMATIONS NECESSAIRES

Manège       Spectacle

Mise à disposition d'un branchement électrique

Emplacement demandé : .....

A compter du : ..... jusqu'au : .....

Soit.....jour(s)

### DROITS DE VOIRIE

Par délibération n°2023/119 du 27/09/2023, les redevances de voirie pour l'installation de manèges et spectacles sur le domaine public de la commune de Châtillon sont fixées à :

✓ Manège : **15 euros par jour**

✓ Spectacle : **75 euros par jour**

✓ Mise à disposition d'un branchement électrique : **5 euros par jour**

### ENGAGEMENT DU DECLARANT

**Je m'engage à régler la totalité des redevances de voirie relatives à la présente demande et déclare avoir pris connaissances des tarifs en vigueur à la date de la permission demandée.**

Le règlement s'effectuera par chèque ou par virement à réception de la facture.

**DATE :**

**NOM ET SIGNATURE**